



Fiche d'inscription ACTIVITES CULTURELLES Saison 2021 / 2022

ADHERENT

Nom :	Prénom :
Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>	Date de naissance :
Rue :	CP & Ville :
Téléphone* :	Resp. légal pour les mineurs :
Email obligatoire pour facturation :	

CULTURE

Activités et Horaires	Public	Tarif	Cocher pour sélection
Arts Plastiques : Mardi de 14h15 à 16h15	Adultes	170 €	
Anglais : Mardi de 18h30 à 19h45	Tous niveaux	170 €	
Italien : Jeudi 18h30 à 19h45	Tous niveaux	170 €	
Espagnol : Lundi de 18h30 à 19h45	Tous niveaux	170 €	
Langue des Signes : Lun. de 18h30 à 19h45	Tous niveaux	170 €	
Travaux d'aiguille : Jeu. de 14h à 16h selon date	Adultes	16 €	
Jeux de rôles : Samedi de 15h00 à 19h00	A partir de 10 ans	16 €	

REGLEMENT

Somme Totale des Activités :		<p>> L'adhésion est valable pour la saison 21/22, soit du 01/09/21 au 31/08/22.</p> <p>> Possibilité de régler en 3 fois maximum par activité</p> <p>> Règlement par prélèvement, virement, chèques, espèces, bons CAF, chèques ANCV et PASS Jeunes 54.</p>	
+ Adhésion Adulte 12 € (+ de 16 ans)			
+ Adhésion Enfant 10 €			
Pour les champigneullais -5 €/activité			
Aides exceptionnelles à la reprise			
<input type="radio"/> Forfait Famille : -50% sur l'activité à partir de la 3ème**		Nom et Prénom Parrain :	
<input type="radio"/> Opération Parrainage : -10% sur la cotisation du parrain et du filleul		Nom et Prénom Filleul :	
Total à payer :		Payé par :	
J'autorise l'utilisation de mon image ou celle du mineur ci-dessus cité, et uniquement dans le cadre décrit dans les <u>conditions générales du Fjep</u> (cf page 2 - droit à l'image)		Je déclare exacts les renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance des <u>conditions générales du Fjep</u> , consultables sur www.fjep-champigneulles.fr	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Date : Signature :	

* Merci d'indiquer de préférence un numéro de téléphone portable.

En effet, nous prévenons nos adhérents par sms de tout événement imprévu (cours décalé, annulé, changement de lieu,)

** Hors ACM, soirées œnologie, après-midis papilles, travaux d'aiguilles et jeux de rôle - et sur la cotisation la moins élevée.

En 2014, le FJEP vous propose un nouveau mode de règlement : le prélèvement automatique de type SEPA. Celui-ci n'est pas obligatoire et vient en complément des modes de paiement déjà acceptés dans notre association : espèces, chèques, chèques vacances ANCV, tickets sport ANCV.

En revanche, pour des raisons d'organisation, nous vous demandons, au cas où vous optiez pour le prélèvement SEPA, d'essayer de rester sur ce mode de règlement pendant toute la saison concernée.

Si vous choisissez de régler vos prochaines factures par prélèvement Sepa, merci de remplir le tableau prévu à cet effet au verso de cette page.

***LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :**

Suis-je informé(e) de la date et des montants des prélèvements qui vont se présenter sur mon compte ?

Oui. Les prélèvements seront effectués entre le 05 et le 10 de chaque mois.

Le prélèvement est-il payant ?

La mise en place du prélèvement peut être facturée par votre banque. Regardez les plaquettes tarifaires qui vous sont adressées par votre banque ou sur son site internet. Cependant, l'opération de prélèvement est en général gratuite.

Comment mettre fin à un mandat de prélèvement ?

À tout moment, vous pouvez mettre fin à un mandat de prélèvement (révocation) en donnant l'ordre par écrit au secrétariat du FJEP, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, de ne plus émettre de prélèvement. Parallèlement informez votre banque en lui indiquant la référence unique de mandat de prélèvement (RUM) concerné et gardez-en trace. La révocation est le plus souvent gratuite.

Les conséquences d'une absence de provision :

Vous devez prévoir une provision suffisante sur votre compte le jour du prélèvement afin d'éviter que le prélèvement soit rejeté et que ce rejet génère des frais bancaires.

Que faire si la provision est insuffisante ?

- Avant la date du prélèvement, demandez rapidement au secrétariat du FJEP de reporter l'opération de prélèvement le temps d'approvisionner votre compte et prévenez votre banque. Vous pouvez nous proposer de nous régler votre facture par d'autres moyens (espèces, chèques, chèques vacances).
- À la date du prélèvement, il sera rejeté par votre banque pour absence de provision, sans information préalable, et des frais bancaires pourraient être appliqués

Choisir le prélèvement automatique c'est :

- Éviter tout retard ou oubli de paiement.
- Utiliser un moyen de paiement sécurisé et facile à mettre en place.
- Régler les sommes que vous devez à une date prévue à l'avance.
- Rester maître de vos règlements en ayant la possibilité de mettre fin au mandat de prélèvement à tout moment.

Référence unique du mandat	Mandat de Prélèvement SEPA		Créancier : FJEP de Champigneulles										
F J E P 2 0													
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le FJEP de CHAMPIGNEULLES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du FJEP de CHAMPIGNEULLES. En cas de litige ou de prélèvement abusif, vous pouvez bénéficier du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : <ul style="list-style-type: none"> dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. <i>Veillez compléter les champs marqués *</i>													
Votre nom	*												
	<i>Nom / Prénom du débiteur</i>												
Votre adresse	*												
	<i>Numéro et nom de la rue</i>												
	* <table border="1" style="display: inline-table; width: 100px; height: 25px; vertical-align: middle;"></table>	*											
	<i>Code postal</i>	<i>Ville</i>											
	*												
	<i>Pays</i>												
Les coordonnées de votre compte	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; height: 25px;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>												
	<i>Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)</i>												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; height: 25px;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> </table>												
	<i>Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)</i>												
Nom du Créancier	Foyer de Jeunes de d'Éducation Populaire de CHAMPIGNEULLES												
Identifiant créancier SEPA	FR05ZZZ495105												
	61 RUE Hector Berlioz 54250 CHAMPIGNEULLES France												
Type de paiement	Paiement mensuel, vers le 05 de chaque mois <input type="checkbox"/> ou - Paiement ponctuel <input type="checkbox"/> : facture n° FD - Paiement échelonné <input type="checkbox"/> : <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} échéance : 2nde échéance : 3^{ème} échéance : 												
	*Signé à	*le :											
	<i>Lieu</i>	<i>Date</i>											
	*Veillez signer ici :												

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur	*
	<i>Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque</i>
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	*
	<i>Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre le FJEP et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir</i>
	*
	<i>Code identifiant du tiers débiteur</i>

Pour toute nouvelle demande, merci de penser à nous joindre votre RIB.